w.c.s. - Development #6912

Ticket de suivi en mode connecté

07 avril 2015 09:19 - Victor Claudet

Statut:	Fermé	**Début:**	07 avril 2015
Priorité:	Normal	**Echéance:**	
Assigné à:		**% réalisé:**	0%
Catégorie:		**Temps estimé:**	0:00 heure
Version cible:			
Patch proposed:	Non	**Planning:**	Non

Description

C'est une remarque qui est venue deux fois lors des dernières présentations sur la partie ticket de suivi.
L'idée est que le ticket ne puisse être consultable QUE si l'usager est connecté.
Donc un usager qui n'a pas de compte ne peut pas consulter le ticket de suivi de la demande.

Je ne sais pas dans quelle mesure c'est un facteur de sécurité supplémentaire mais je pense que ça vaut le coup d'y réfléchir un peu.

Historique

#1 - 07 avril 2015 09:45 - Thomas Noël

Pas vraiment de facteur de sécurité : la création de compte est libre.

Je n'y vois que l'incitation à créer des comptes, ce qui est contraire à l'un des objectifs du ticket de suivi (ne pas forcer les gens à se créer un compte quand ils viennent à peine trois fois par an sur le site).

Bref, je dirais "non", avec les deux arguments ci-dessus.

#2 - 31 mai 2015 19:47 - Frédéric Péters

- Statut changé de Nouveau à Information nécessaire

#3 - 01 juin 2015 08:37 - Victor Claudet

Moi je le verrais comme un paramétrage même si je suis assez d'accord avec la remarque de Thomas.

Après reflexion, si on réfléchit sur la sécurité, je verrais plutôt la possibilité de demander d'autres infos que le n° ticket.
Du genre pour accéder à la demande il faut :
- N° de ticket
- Un ou deux champs du formulaire (nom, date de naissance...)

Ça sous-entend que l'admin puisse définir dans les options des champs de formulaires si le champ en question est demandé lors de l'utilisation du ticket de suivi.

#4 - 19 janvier 2024 17:41 - Frédéric Péters

- Statut changé de Information nécessaire à Fermé

- Planning mis à Non

> Après reflexion, si on réfléchit sur la sécurité, je verrais plutôt la possibilité de demander d'autres infos que le n° ticket.
> Du genre pour accéder à la demande il faut :
> - N° de ticket
> - Un ou deux champs du formulaire (nom, date de naissance...)

Ça a été fait, #59027.